

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAONE ET LOIRE
Siège : 3 place Gérard Genevès – CS 31110 - 71010 MACON CEDEX

=====
Mandature 2011 - 2015

BUREAU

PRESIDENT	:	Bernard ECHALIER
1^{ER} VICE-PRESIDENT	:	Antoine DIAZ
VICE-PRESIDENT	:	Michel ALAINE
VICE-PRESIDENT	:	Pierre PETITJEAN
VICE-PRESIDENT	:	Gérard MOREL
VICE-PRESIDENT	:	Yves TOITOT
VICE-PRESIDENT	:	Gilles PENET
SECRETAIRE	:	Alain THOUVENOT
TRESORIER	:	Jean-Pierre RIFFIER
TRESORIER Adjoint	:	Sylvie BOUILLARD
ASSESEUR	:	Vincent LONGUEVILLE
ASSESEUR	:	Patrick DEPELLEY
ASSESEUR	:	Philippe GIRARD
ASSESEUR	:	Jean-Claude LAJUGIE

MEMBRES TITULAIRES

Jean-Philippe ANCIAUX - Jean-Paul BARBEY - Christine BARD-BOUILLON - Jean-Luc BARNAUD - Vincent BOULLAY - Jean-Pierre BRETON - Christine BUATOIS - Thierry BUATOIS - Sandrine CHAINARD - Michel CHAMBREUIL - Alain CHANDIOUX - Roger DONGUY - Catherine FOURNET - Alain GAUTHEY - Pascal GIRARDOT - Hervé JUILLET - Pierre MARSAGLIA - Patrick MONARD - Alain MOREAU - Guy OEILLET - Michel PERCHE - Jean-Jacques REMILLY - Philippe ROUBALLAY - Mansour ZOBERI -

MEMBRES ASSOCIES

Paul ALEXANDRE - Roland BACHELARD - Pascal BERTOLINI - Sylvie BOUDOT - Nathalie BRUNEL - Patrick BURDY - Edouard CHOPLAIN - Bernadette de SAINT JEAN - Pascal DUMONT - Nathalie DURAND - Stéphane GIRAUD-CARRIER - Evelyne GROS - Jacques LACROUTE - Ginette PATISSIER - Joël PAUCHARD - Pascale PIERRE - Alain RAQUIN - William ROUSSOT - René TABAKIAN - Alexandre VION -

Directeur Général : Pascal LEYES

SOMMAIRE

Pages

I – Intervention liminaire du Président	5 à 6
1.1. – <i>Intervention du Président</i>	5
1.2. – <i>Faits marquants des activités des services depuis l'Assemblée Générale du 21 mars 2016.....</i>	6
1.3 – <i>Rapport d'activité 2015 de la CCI</i>	6
II – Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 21 mars 2016.....	7
III – Budget exécuté 2015 et budget rectificatif 2016	7 à 18
IV - Délibérations	18 à 24
4.1 – <i>Aménagement de la plateforme portuaire de CHALON : prêt de la CCI.....</i>	18 à 19
4.2 - <i>Ports Inter : augmentation de capital de la société.....</i>	19 à 21
4.3 – <i>Projets structurants ZRR (zones de revitalisation rurales)</i>	21 à 22
4.4 – <i>SEM Patrimoniale Sud Bourgogne : vente des actions du Conseil Départemental.....</i>	23 à 24
4.5 – <i>Subvention aux organisations interprofessionnelles départementales</i>	24
V – ACTIVITES CONSULAIRES :	
5.1– <i>Commission Formation Professionnelle et Emploi du 9 juin 2016.....</i>	25 à 26
VI – QUESTIONS DIVERSES : informations	26 à 28
6.1 – <i>Bilan de l'opération « entrez dans l'entreprise » des 10 et 11 juin 2016</i>	26
6.2 – <i>Information sur les décisions prises par le Président ou le Bureau en fonction des délégations reçues.....</i>	26 à 27
6.2.1 – <i>Les appels d'offres et marchés publics –.....</i>	26 à 27
6.2.2 - <i>Les subventions accordées depuis le début de l'année.....</i>	27 à 28
6.3 – <i>Calendrier des réunions pour le deuxième semestre 2016</i>	28
VIII – CONCLUSION	28 à 30
<i>Intervention de Jean-Claude LAGRANGE, représentant André ACCARY, Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire</i>	28 à 29
<i>Intervention de Gilbert PAYET, Préfet de Saône-et-Loire.....</i>	29 à 30

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU LUNDI 27 JUIN 2016 A CHALON-SUR-SAONE
SOUS LA PRESIDENCE de Bernard ECHALIER, PRESIDENT**

EN PRESENCE DE :

- Gilbert **PAYET**, Préfet de Saône-et-Loire

Etaient présents :

Membres titulaires :

Mme : Sandrine **CHAINARD**

MM : Michel **ALAINE** – Jean-Philippe **ANCIAX** – Jean-Paul **BARBEY** – Vincent **BOULLAY** – Michel **CHAMBREUIL** – Alain **CHANDIOUX** – Patrick **DEPELLEY** – Antoine **DIAZ** – Roger **DONGUY** – Bernard **ECHALIER** – Alain **GAUTHEY** – Philippe **GIRARD** – Pascal **GIRARDOT** – Jean-Claude **LAJUGIE** – Vincent **LONGUEVILLE** - Alain **MOREAU** – Guy **OEILLET** – Gilles **PENET** – Michel **PERCHE** – Pierre **PETITJEAN** – Jean-Pierre **RIFFIER** – Gérard **MOREL** – Jean-Jacques **REMILLY** – Alain **THOUVENOT** – Yves **TOITOT** – Mansour **ZOBERI** -

Membres associés :

Mmes : Sylvie **BOUDOT** – Bernadette **de SAINT JEAN** – Evelyne **GROS** – Ginette **PATISSIER** –

MM : Roland **BACHELARD** – Edouard **CHOPLAIN** – Jacques **LACROUTE** – Joël **PAUCHARD** - William **ROUSSOT** – Alexandre **VION**

Conseiller Technique :

- Jean-Claude **LAGRANGE**, représentant Marie-Guite **DUFAY**, Présidente du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- Gérard **MOREL**, Président du Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône
- Brigitte **CAZAUX**, Directrice Départementale de la Banque de France
- Thierry **RIZZA**, Commissaire aux Comptes

Permanents :

Pascal **LEYES**, Directeur Général, Michel **CARADOT**, Séverine **DELIDAI**S, Fanny **FURCHERT**, Dominique **HANNOT**, Martine **HERNANDEZ**, Rémi **JOUANNEAU**, Françoise **MATHIEU-HUMBERT**, Marie-Anne **PATISSIER**, Olivier **REBOULET**.

Etaient excusés ou absents :

Membres titulaires :

Mmes : Christine **BARD-BOUILLON** – Sylvie **BOUILLARD** – Christine **BUATOIS** – Catherine **FOURNET**

MM : Jean-Luc **BARNAUD** – Jean-Pierre **BRETON** – Thierry **BUATOIS** – Hervé **JUILLET** – Pierre **MARSAGLIA** – Patrick **MONARD** – Philippe **ROUBALLAY**

Membres associés :

Mmes : Nathalie **BRUNEL** - Nathalie **DURAND** – Pascale **PIERRE** -

MM : Paul **ALEXANDRE** – Pascal **BERTOLINI** – Patrick **BURDY** – Pascal **DUMONT** – Stéphane **GIRAUD-CARRIER** - Alain **RAQUIN** – René **TABAKIAN** -

Etaient également excusés :

- Marcel **CHIFFLOT**, Président de la Section Saône et Loire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat De région Bourgogne
- Christian **DECERLE**, Président de la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire
- Jean-François **CHOPIN**, Président du Tribunal de Commerce de Mâcon
- Eliane **SIMON**, Directrice Départementale des Finances Publiques
- Alain **FOUQUET**, Directeur de l'Unité territoriale Saône-et-Loire de la DIRECCTE BOURGOGNE
- Monique **NOVAT**, Directrice Interrégionale de Voies Navigables de France
- Fabien **BEN**, Inspecteur d'Académie

Ainsi que :

- Benoît de **CHARETTE**, Président de la CCIB
- Jean-Pierre **LABRUYERE**, Président Honoraire de la CCI
- Claude **PATARD**, Directeur Général Honoraire de la CCI71

I – PROPOS LIMINAIRES

1.1 - Intervention du Président

« Je suis heureux de vous accueillir aujourd’hui pour la 20^{ème} assemblée générale de la mandature. Pour notre CCI, comme pour toutes les entreprises, le rapport annuel d’activité et l’arrêté des comptes, sont des arrêts sur image d’une action dans un intervalle donné.

Nous aborderons donc le 5^{ème} rapport d’activité de cette mandature, **la vôtre** ! Au-delà d’une succession d’indicateurs et d’une énumération de nos actions à la Prévert, il y a bien sûr une stratégie ; je devrais plutôt dire des stratégies tant il faut parfois tirer des bords lorsque les vents sont contraires.

En effet, si le fil conducteur de notre action trouve son origine dans le plan de mandature que nous avons voté en 2011, les orientations prises au fil du temps doivent être ajustées en permanence tant elles sont plus que jamais tributaires d’un contexte à géométrie très variable : réduction de nos ressources, réforme territoriale, instabilité réglementaire, exigences sécuritaires, nouvelles formes de commerce ou encore mutation digitale.

Pour autant je crois pouvoir dire que **l’ambition et l’engagement** de l’équipe que je conduis sont restés intacts. Votre présence aujourd’hui en est la démonstration.

Effizienz et proximité sont et doivent rester les maîtres mots de notre politique au service de toutes les entreprises de Saône-et-Loire.

Une forte expérience de terrain et des outils d’analyses prospectives nous apportent aujourd’hui des aides à la prise de décision.

C’est ainsi qu’en complément de la pesée économique, une analyse conduite avec la Banque de France sur la structure des entreprises à partir de 15 critères sur les cinq dernières années nous permettra d’appréhender l’évolution des principaux groupe-clients de notre CCI : industrie, services et commerce en général bien sûr, mais également les groupes clients du CFA auto et du CIFA Mercurey ou encore le transport et la logistique, utilisateurs de nos plateformes portuaires.

Cette connaissance fine des entreprises et de leurs besoins dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint doit guider nos priorités.

C’est dans cet esprit qu’avec la CCI de Côte d’Or nous avons mutualisé nos services formation et que dans le cadre de nos actions interconsulaires nous développons une offre de prestation commune notamment à destination des collectivités.

C’est également dans cet esprit, comme nous le verrons au fil de l’ordre du jour, que nos investissements portuaires sont adossés à de nouveaux marchés ou que nous avons amorcé un rapprochement entre le CFA auto et le CIFA Jean Lameloise avec l’ambition d’en faire le premier Centre de Formation d’Apprentis de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté.

Puisque nous abordons la première assemblée générale depuis l’affichage médiatique de notre CCI ces derniers mois, je voudrais profiter de la présentation du rapport d’activité pour remercier l’ensemble du personnel pour son engagement au quotidien. Les propos démesurés qui ont été rapportés et sortis de leur contexte ne doivent pas masquer le travail engagé sur la durée.

L'origine des faits qui ont déclenché une lecture très restrictive et uniquement à charge du rapport de la Chambre Régionale des comptes remontait à plus de 20 ans. L'application des textes et règlements nationaux et régionaux en vigueur aujourd'hui encadrent précisément notre fonctionnement et nos pratiques. Pour autant et pour dissiper toute suspicion qui pourrait subsister, un groupe de travail ponctuel a été créé par le Bureau sur proposition de la Commission des Finances pour vérifier l'évolution de nos procédures.

Le rapport d'activité que nous allons aborder prouve que notre CCI est reconnue comme un acteur incontournable du développement économique local et démontre que la Saône-et-Loire peut ambitionner à devenir le premier département de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Pour relever ce défi, l'équipe issue du prochain scrutin devra avoir la **capacité à construire un jeu collectif**.

C'est la raison pour laquelle je milite **sans réserve pour une liste unique** rassemblant des candidats d'horizons différents et prêts à s'engager sur la durée de la mandature.

Bien sûr il y a les critères imposés par la Loi, tels que la mixité ou la représentation par catégorie professionnelle mais je souhaite qu'elle tende également à une représentation équilibrée géographiquement sur tous les bassins du territoire et puisse tirer profit de l'expérience de quelques candidats plus aguerris à la chose consulaire.

Ces conditions me paraissent à cet instant indispensables et nécessaires pour poursuivre le travail réalisé au sein de cette assemblée depuis plusieurs années ».

Avant de débiter nos travaux, Le Président ECHALIER, conformément à l'article 30 du règlement intérieur de la CCI, demande à l'Assemblée l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

Elle concerne comme évoqué plus avant, la démarche de mutualisation du CFA automobile et du CIFA Jean Lameloise.

Les membres présents, à l'unanimité, autorisent le Président à ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

1.2 – Faits marquants des activités des services depuis l'assemblée générale du 21 mars 2016

Michel CARADOT, Directeur de l'Information Economique et de la Communication, présente les actions et faits marquants des différents services de la CCI, depuis le 21 mars 2016.

1.3 – Rapport d'activité 2015 de la CCI

Michel CARADOT présente à l'Assemblée, le rapport d'activité 2015 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire.

Ce document, qui a été distribué en début de séance à tous les participants, retrace les actions importantes et les chiffres clés de l'activité de la CCI en 2015.

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 MARS 2016

Après s'être assuré que le quorum était atteint, le Président ECHALIER soumet à l'approbation des membres, le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 21 mars 2016.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

III – BUDGET EXECUTE 2015 ET BUDGET RECTIFICATIF 2016

3.1 – BUDGET EXECUTE 2015

Jean-Pierre RIFFIER, Trésorier de la CCI, présente les comptes de l'exercice 2015 de l'ensemble des services de la CCI de Saône et Loire (cf. annexe 1).

Les documents correspondants à ce rapport ont été adressés avec les convocations à la présente Assemblée Générale.

Ces comptes ont fait l'objet :

- d'un contrôle de notre commissaire aux comptes Thierry RIZZA du cabinet Grant Thornton,
- d'un examen de la part de la Commission des Finances qui s'est réunie le mercredi 25 mai sous la présidence d'Alain GAUTHEY,
- d'une présentation au Bureau lors de sa réunion du 7 Juin 2016.

1°) COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE ET CONSOLIDE

L'exercice 2015 se caractérise par plusieurs faits significatifs qui une fois additionnés ne modifient pas le résultat d'ensemble, mais auront leur importance au niveau du détail de chaque service :

- Compte tenu que certaines C.C.I.(R) ne se sont pas acquittées du prélèvement exceptionnel sur leur fonds de roulement, et que celui-ci était destiné à financer le Fonds de Financement des C.C.I.R. (F.F.C.C.I.R.), l'Etat a amputé d'autant le montant de la ressource fiscale 2015 aux C.C.I.R. L'impact est de - **313.250 €** pour la C.C.I. 71.
- La vente de l'ancien immeuble de la C.C.I. de Chalon a permis de dégager un supplément de résultat de + **839.118,48 €**
- Dans le cadre d'un litige avec un client du Port de Chalon, une provision de **346.000 €** a été constituée
- Suite à la mise en redressement judiciaire du 2^{ème} client du port de Mâcon en termes de chiffres d'affaires, sa créance de **195.798,28 €** a été dépréciée à 100 %.

Par ailleurs, un certain nombre de sections comptables dont l'activité a cessé, ont donné lieu à une opération de liquidation, ce qui a conduit selon le cas à un boni ou un mali de liquidation avec le Service Général.

► **COMPTE DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDE – ENSEMBLE DE LA C.C.I.** (pages 1-2)

1) **Les charges d'exploitation**

Ce poste fait ressortir une économie budgétaire très importante de **1.767,4 K€** au niveau des achats et charges externes qui provient surtout des frais de personnel mis à disposition pour **1.086,4 K€**. Cela s'explique avant tout par des postes non pourvus, des départs non remplacés, un nombre important de salariés en absence longue maladie mais également une variation négative des provisions congés payés et des engagements sociaux qui améliore le résultat. A cela il faut ajouter une économie de **207,7 K€** sur les dépenses d'entretien réparation, de **119,4 K€** sur les frais de déplacements et de réception, ou encore **109,2 K€** sur le carburant.

Par rapport à 2014, les achats et charges externes affichent également une baisse de **1.427,3 K€** notamment au niveau des frais de personnel (- **1.010,2 K€**) et d'entretien-réparation (- **421 K€**).

Les impôts et taxes font apparaître un dépassement de **30,5 K€** qui s'explique par une redevance à payer à Voies Navigables de France dans le cadre des recettes d'amarrage des bateaux de croisière au port nord de Chalon. Dépense non prévue au budget.

Les frais de personnel qui concernent exclusivement APROPORT sont inférieurs de **213,3 K€** aux prévisions du fait du transfert du poste de directeur à la CCI Bourgogne traité en personnel mis à disposition, des arrêts de travail conséquents et de la variation négative des congés payés. Il faut signaler également qu'un certain nombre de départs n'ont pas été remplacés.

L'importance des dotations pour dépréciation de l'actif circulant provient d'une part de l'incertitude sur le versement du solde de la ressource fiscale (**313,3 K€**) et d'autre part de la provision sur l'en-cours du client COMBIWEST (**195,8 K€**)

Les autres charges composées essentiellement des subventions allouées par la C.C.I. sont légèrement inférieures aux prévisions, mais en très forte baisse par rapport à 2014 en raison de la suppression des subventions allouées aux agences de développement économique (- **368,6 K€**).

Au total les charges d'exploitation diminuent de **8,05 %** par rapport à 2014, et sont très en deçà du budget voté (- **1.420,7 K€**).

2) **Les charges financières**

Le désendettement et la faiblesse du taux EURIBOR inhérent aux taux variables concourent à la baisse des charges financières, avec de surcroît des dépréciations sur titres moins importantes par rapport à 2014.

3) Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles incluent pour **100 K€** le fonds de concours exceptionnel commerce et tourisme voté en fin d'année pour aider ces 2 secteurs en difficulté, les charges du Plan Emploi Consulaire retraitées au niveau exceptionnel (**102,1 K€**), tandis que le reste concerne avant tout des sinistres ou des erreurs de manutentions sur les ports ayant donné lieu à des indemnités d'assurances.

La dotation aux amortissements et provisions est relative au litige nous opposant à un client du port de Chalon lequel réclame la réparation de son bateau endommagé ainsi qu'une perte d'exploitation pour un montant cumulé de **346 K€**, en attendant de connaître le traitement du dossier de sinistre par notre assureur.

Le total des charges s'établit à **19.658,1 K€** contre **20.428,4 K€** inscrit au budget.

4) Les produits d'exploitation

Le Chiffre d'Affaires réalisé est en net repli par rapport à 2014, et très inférieur aux prévisions (- **735,2 K€**). Cela concerne principalement le service FORMATION CONTINUE (- **407,2 K€**) et APROPORT (- **344,4 K€**).

Les subventions sont plus ou moins conformes aux prévisions mais diminuent légèrement par rapport à 2014, du fait de la taxe d'apprentissage et de la baisse des apprentis qui occasionne moins de subvention de la part du Conseil Régional.

Les reprises sur provisions sont à mettre au crédit d'APROPORT et font suite à la réalisation de travaux provisionnés, à la variation des engagements sociaux et à la régularisation des amortissements sur concessions sortis du bilan (**169,3 K€**).

Les transferts de charges consistent en des opérations de classements de charges d'exploitation en exceptionnel pour les charges à payer dans le cadre du Plan Emploi Consulaire (**102,1 K€**). Le reste concerne des indemnités d'assurances ainsi que des prises en charge de congés individuels de formation.

Au total les produits d'exploitation font apparaître une insuffisance budgétaire de - **349,9 K€**.

5) Les produits financiers

Le prélèvement sur fonds de roulement opéré au printemps 2015, a eu pour conséquence de faire diminuer les revenus d'intérêt par rapport à 2014. Toutefois le bon niveau de placement qui court jusqu'en 2016, permet de dépasser sensiblement les prévisions budgétaires.

6) Les produits exceptionnels

En premier lieu ce poste est marqué par les cessions d'actif dont l'ancien immeuble du boulevard de la république à Chalon qui représente à lui seul **920 K€**. Il intègre également le solde ancien d'une subvention du dispositif VIBRATIS qui n'a jamais été appelé pour un montant de **42 K€**.

Les reprises sur provisions concernent l'annulation d'une provision constituée pour pallier à un éventuel recours de personnel retraité quant à la suppression de la prise en charge de leur mutuelle (**186,7 K€**).

Enfin les transferts de charges sont constitués d'indemnités d'assurances inhérentes à des sinistres.

Le résultat d'ensemble se traduit par un bénéfice comptable de + **1.069.590,30 €** et compte tenu de ce qui a été énoncé en préambule, les mouvements présentant un caractère exceptionnel n'ont pas de réel impact sur le résultat opérationnel d'ensemble. Toutefois le nombre important d'absences pour longue maladie, les variations négatives de provisions congés payés et des engagements sociaux, la régularisation d'amortissements antérieurs sur les concessions ainsi que l'annulation de la provision sur la mutuelle des retraités, ont contribué à améliorer le résultat pour un montant cumulé approchant **750.000 €**. Compte tenu de ces éléments énoncés, on peut considérer que le résultat opérationnel se situe à + **300.000 €**.

► **ANALYSE PAR SERVICE**

1) **Service Général** (pages 3-4)

Ce service qui regroupe l'Administration Générale, les Activités d'Intérêt Général et l'Appui et Conseil aux Entreprises, reçoit l'ensemble de la ressource fiscale et la répartit entre les différentes activités de la C.C.I.

Les charges d'exploitation font l'objet d'une bonne maîtrise, notamment au niveau des autres achats et charges externes qui présentent une économie substantielle provenant pour partie des frais de personnel mis à disposition, mais aussi sur d'autres lignes de dépenses. La provision constituée au titre de la partie non versée de la ressource fiscale atténue l'ampleur des économies réalisées.

L'importance des charges exceptionnelles s'explique par des malis de liquidation constatés sur des anciennes sections comptables (aérodromes de St Yan et Chalon Champforgeuil, zones d'activité de Torcy, Mâcon-Loché, Chalon 2-St Marcel).

Le chiffre d'affaires supérieur au budget, reste stable par rapport à 2014, alors que ce service ne bénéficie plus des recettes de loyer de l'ancien immeuble de Chalon, ce qui signifie que les recettes propres ont légèrement augmenté.

Tout comme les ressources publiques qui restent toutefois inférieures aux prévisions. L'écart constaté sur les autres produits provient de la refacturation de salariés aux autres services (François TERRADE à APROPORT, et 2 chargés de mission au service Apprentissage).

Les produits exceptionnels concernent l'annulation du solde d'une ancienne subvention non appelée et des bonis de liquidation d'anciennes sections comptables.

Le résultat présente un bénéfice de + **1.456,2 K€**, sensiblement supérieur au budget.

2) **CCI Formation 71** (pages 5-6)

Le chiffre d'affaires fait état d'une chute de 16,68 % par rapport à 2014 et passe en deçà de la barre des 2.000 K€ pour s'établir à **1.957,6 K€**. Si le domaine de l'alternance se maintient, il n'en va pas de même pour les formations conventionnées en net recul (- **141,4 K€**) tout comme les formations courtes (- **319,7 K€**). Ce dernier secteur a notamment fait l'objet d'un renouvellement des 2/3 des conseillères formation.

Les ressources d'origine publique concernent les opérations de GPEC et GTEC. A noter que la partie autofinancée par la CCI fait l'objet d'une contribution complémentaire (16,8 K€) en recettes.

La baisse du chiffre d'affaires explique en grande partie l'économie dégagée sur les autres achats avec **301,8 K€** de dépenses non réalisées sur les prestataires de formation et les enseignants vacataires.

Des économies en matière de frais de personnel aboutissent à une économie globale de **374,6 K€** sur ce poste.

Les charges du Plan Emploi Consulaire ont été reclassées en exceptionnel et constituent l'essentiel de ce poste.

Le résultat fait état d'un déficit de **278,3 K€**, conforme au budget, et relativement proche du résultat de 2014, sachant que celui-ci avait bénéficié d'une contribution exceptionnelle pour prendre en charge les dépenses du Plan Emploi Consulaire.

3) Ecole de Gestion et de Commerce (pages 7-8)

Les produits d'exploitation sont quasiment conformes aux prévisions, grâce à une bonne dotation de taxe d'apprentissage. Le chiffre d'affaires présente une baisse par rapport à 2014 qui ne prête pas à conséquence, car elle porte sur des remboursements de bourses ERASMUS qui donnent lieu à des dépenses.

D'ailleurs les charges d'exploitation sont également au niveau des prévisions, alors qu'elles intègrent une provision pour risque de **25,5 K€** constituée pour pallier à une éventuelle demande de remboursement d'excédent de taxe d'apprentissage versée par le CFA Sup de Bourgogne.

L'exercice présente un bénéfice de + **44,2 K€**.

4) Centre de Formation Automobile (pages 9-10)

Le chiffre d'affaires est en léger retrait du fait d'une baisse des pensions.

Les ressources d'origine publiques sont proches des prévisions, mais font état d'une baisse de **111,5 K€** par rapport à 2014, notamment au niveau de la dotation de taxe d'apprentissage (**-64,4 K€**), du fonctionnement apprenti (**- 65,3 K€**) et du T.H.R. (**- 10,4 K€**). Ces 2 derniers postes étant la résultante de la baisse des effectifs.

Au niveau des charges d'exploitation, la contribution versée aux services supports a été intégrée aux achats et charges externes, ce qui fait qu'en réalité cette ligne de dépenses dégage une économie de **105,7 K€**. L'essentiel provient des frais de personnel, en raison d'un nombre important d'absences pour longue maladie.

L'exercice présente un déficit de **60 K€** au même niveau qu'en 2014.

5) Service Apprentissage (pages 11-12)

Les charges d'exploitation sont conformes aux prévisions tout en intégrant les frais de supports réels pour cause de justification des comptes de la collecte de taxe d'apprentissage pris en charge par la C.C.I. Bourgogne.

Il en ressort des dépenses moins importantes en termes de frais de personnel et du fait de dépenses de la Nuit de l'Orientation anticipées sur l'exercice 2014.

Par ailleurs la baisse constatée vis-à-vis de 2014 est accentuée par le transfert de la subvention allouée à l'A.I.F.A. au service Divers qui accueille la section du C.I.F.A. Jean Lameloise.

Le chiffre d'affaires est supérieur au budget grâce au remboursement des frais de collecte, mais il faut déplorer une baisse des recettes des contrats d'apprentissage. De même les subventions enregistrent une forte progression, grâce à une dotation de taxe d'apprentissage de **10,2 K€** au titre du Point Apprentissage, et également une participation supérieure aux prévisions sur le développeur apprentissage (**25,5 K€**).

L'exercice présente un bénéfice de **18,7 K€**.

6) Aproport (pages 13-14)

Le chiffre d'affaires affiche une légère progression par rapport à 2014 (+ **1,83 %**), mais se situe très en deçà des objectifs budgétaires (- **344,4 K€**).

Les reprises sur provisions et amortissements englobent les engagements sociaux, la réalisation de travaux provisionnés, et également des régularisations d'amortissements sur immobilisations mises en concession pour **169,3 K€**.

Le total des charges d'exploitation est quasiment conforme aux prévisions, mais intègre **211,6 K€** de dotations aux provisions pour dépréciation des créances. Les frais de personnel font état d'une économie de **208,2 K€** qui s'explique par les nombreuses absences et la variation négative des congés payés. Les autres dépenses présentent une économie d'ensemble de **91,7 K€** qui porte sur les frais d'entretien réparation, le carburant et les assurances. Toutefois elle est atténuée par des dépenses non prévues notamment au chantier naval du port nord de Chalon (**71,5 K€**). A cela s'ajoute des frais d'études liés aux installations de l'ancien port nord de Chalon (**20,2 K€**) et une refacturation de PORTS-INTER de **37,7 K€** au titre de la reprise de la mission commerciale et de la révision tarifaire relative à la gestion administrative du terminal conteneurs du port de Chalon.

Pour le reste APROPORT réalise une économie substantielle sur les charges financières, compte tenu que l'intégralité des prêts est indexée au taux EURIBOR.

Les charges exceptionnelles sont fortement impactées par la constitution de la provision pour litige avec le client FLUVIAL DEVELOPPEMENT au titre de la dégradation de son bateau et de la perte d'exploitation.

L'exercice se solde par un déficit de **- 324,5 K€**. Toutefois compte tenu des éléments importants qui sont venus impacter le résultat, à savoir :

- La provision pour dépréciation de COMBIWEST (196 K€)
- La provision pour litige avec FLUVIAL DEVELOPPEMENT (346 K€)
- Les dépenses du chantier naval du port nord de Chalon (71,5 K€)
- Les frais d'étude pour le port nord de Chalon (20,2 K€)
- La régularisation des droits du concédant qui améliore le résultat de 156,3 K€

Cette perte aurait dû se traduire par un résultat bénéficiaire de + 152,9 K€.

Au niveau des ports les résultats sont opposés :

- Port de Chalon → **déficit de - 439,9 K€** dont 346 K€ de provision pour litige
- Port de Mâcon → **bénéfice de + 85,9 K€** après déduction de 196 K€ de provision pour COMBIWEST

7) Aéroports (pages 15-16)

Bien que cette activité n'existe plus, ce service est mouvementé afin de procéder à la liquidation des sections comptables ouvertes au nom des aérodromes de Chalon-Champforgeuil et de Saint-Yan. Ces opérations se sont traduites par des bonis ou des malis de liquidation traités au niveau du résultat exceptionnel en liaison avec le Service Général, et qui conduisent à un bénéfice de **21,2 K€**.

8) Aménagements (pages 17-18)

Ce service regroupe l'ensemble des zones d'activité.

Cet exercice a donné lieu à une seule vente sur la zone de Senozan dégageant une marge toute relative qui ne permet pas de couvrir les taxes foncières très conséquentes sur la zone de Châtenoy-Garenes.

Comme pour les aérodromes, ce service a fait l'objet d'opérations de liquidation en liaison avec le Service Général sur d'anciennes zones intégralement commercialisées (Torcy, Mâcon-Loché, Chalon 2 - Saint-Marcel), ce qui explique le bénéfice réalisé de **207,5 K€**.

9) Service Divers (pages 19-20)

Ce service regroupe les bâtiments de stockage du Centre Routier de Chalon-sur-Saône, le CIFA Jean Lameloise à Mercurey et l'Amphithéâtre du Média pôle.

Ce service présenté en équilibre au niveau budgétaire pâtit d'une insuffisance de locations de l'amphithéâtre, qui contribue à arrêter l'exercice en déficit de **- 15,3 K€**.

La contribution de ressource fiscale est versée par la CCI au CIFA Jean Lameloise, conformément aux prévisions.

2°) COMMENTAIRES SUR LE BILAN (Pages 21-22)

A - ACTIF

1) Actif Immobilisé

a)- Immobilisations incorporelles

Seul le logiciel du C.F.A. a fait l'objet d'un renouvellement pour 37,9 K€.

b)- Immobilisations corporelles

Les acquisitions ont été effectuées pour 184,7 K€, dont 141,8 d'aménagements de constructions et de travaux en cours inhérents au CFA et à l'Espace Emploi Formation.

Pour le reste, du mobilier ainsi que différents matériels ont été acquis principalement pour le Service Général, le Centre de Formation Continue et le CFA Automobile pour 42,9 K€.

c)- Immobilisations mises en concession

Ces investissements concernent exclusivement APROPORT et s'élèvent à 572,8 K€, dont l'essentiel a été consacré à l'aménagement de la plateforme conteneurs à Chalon.

d)- Immobilisations financières

- ◆ Quote-part de résultat dans le GIE RESTAURINTER (400 €)
- ◆ Prêt à LOGEHAB dans le cadre du 0,45 % logement (6.600 €) remboursable dans 20 ans. A l'inverse, le versement effectué en 1995 a été restitué pour 10.300 €
- ◆ Le prêt effectué en 2015 pour 23.700 € à la C.C.I. BOURGOGNE dans le cadre du 0,45 % logement a fait l'objet d'une annulation du fait de l'exonération des C.C.I.

2) Actif Circulant

a)- Stock de terrains des zones d'activité :

- ◆ Terrains à aménager (ZI Vitry et Varennes) pour 29.100 €.
- ◆ Terrains aménagés (ZI Vitry, Crèches, Senozan et Châtenoy -Garenne) pour 2.295.600 €.

Il s'agit de la valeur nette. Une provision pour dépréciation de 808.400 € est comptabilisée sur les zones de Châtenoy-Garennes, Vitry en Charolais et Varennes les Mâcon.

b)- Créances clients

Le montant brut de 2.593.000 € intègre 305.400 € de clients douteux qui font l'objet d'une dépréciation pour 261.300 € soit une valeur nette de 2.331.700 €.

c)- Autres créances et créances diverses

Ce poste est constitué principalement de subventions à recevoir au titre des investissements du C.F.A. pour 71.100 €, et dans le cadre des actions menées par le Service Général (Environnement), le Service Formation Continue, le CFA, le Service Apprentissage pour un montant de 359.200 €. Il comprend également le solde de la ressource fiscale à recevoir pour 313.300 €, lequel montant est déprécié à 100 %. La créance au titre du C.I.C.E. figure également pour 193.200 €. Pour le reste il s'agit des comptes de T.V.A. à récupérer pour l'essentiel.

d)- Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 6.751.800 €.

e)- Les charges constatées d'avance

Enregistrées pour 120.500 €, elles concernent des abonnements, loyers de matériels et contrats de maintenance relatifs à l'exercice 2016.

B - PASSIF

1) Capitaux propres

Le résultat dégagé étant supérieur à l'amortissement des subventions, **les capitaux propres** sont en augmentation et s'élèvent à 35.314.300 €.

2) Autres fonds propres

Les droits du concédant concernant Aproport (1.845.100 €).

3) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques correspondent aux éléments suivants :

- travaux de remise en état du SLIPWAY (340.000 €),
- litige avec le client FLUVIAL DEVELOPPEMENT suite à la détérioration de leur bateau et à la perte d'exploitation engendrée (346.000 €)
- risque de reversement d'un excédent de versement de taxe d'apprentissage à l'E.G.C. (25.500 €)
- différents litiges suite à des incidents (303.400 €)

Les provisions pour charges (959.500 €) concernent les engagements sociaux (IDR, ancienneté, risque chômage, CET), des travaux à réaliser en 2015 sur les ports et une provision relative aux déficits du CIFA Jean Lameloise à Mercurey.

4) Dettes

Les dettes financières se rapportent aux emprunts à rembourser (2.756.700 €), à une dette de 944.100 € au Syndicat Intercommunal de Vitry en Charolais et à la dette envers la C.C.I. Bourgogne au titre des engagements sociaux pour 1.276.800 €.

Les dettes fournisseurs figurent pour 1.070.700 € et les dettes fiscales et sociales pour 688.300 €.

Les autres dettes (1.905.500 €) sont composées pour 951.600 € des dettes envers la C.C.I. Bourgogne au titre des congés payés et des C.E.T. du personnel, de contributions et de fonds de concours à verser à différents organismes pour 422.100 €, et de sommes à restituer pour 531.800 €.

Les produits constatés d'avance (273.700 €) enregistrent des produits perçus d'avance par APROPORT (facturation d'avance concernant le sel et les tourteaux), des subventions perçues d'avance et une partie de l'indemnité du bail du cinéma Marivaux qui concerne des dépenses à effectuer.

LES OPERATIONS EN CAPITAL (page 23)

Le compte de fonctionnement 2015 fait ressortir une **capacité d'autofinancement** de 2.260.080,90 €.

Les **emplois** s'élèvent à6.520.223,22 € (y compris opérations inter-services)

Les **ressources** s'élèvent à6.247.988,59 € (y compris opérations inter-services)

Conduisant à un **excédent budgétaire de 1.987.846,27 €**.

LE FONDS DE ROULEMENT (page 24)

Fort du résultat dégagé et du report des investissements prévus, le fonds de roulement disponible progresse de 1.468 K€ et s'établit à **6.098.124,73 €**. Compte tenu du niveau de charges décaissables constaté en 2015 et en application du calcul de référence, le fonds de roulement permet de couvrir 134 jours de charges.

L'ENDETTEMENT (page 26)

Il s'élève à **2.747,4 K€** au 31/12/2015, et est composé d'emprunts pour lesquels il n'a pas été possible de réaliser un remboursement anticipé en raison de pénalités excessives.

L'endettement se décompose ainsi :

- 351,3 K€.....à moins d'1 an
- 617,9 K€.....entre 1 et 5 ans
- 1.778,2 K€.....à plus de 5 ans

3.2 – BUDGET RECTIFICATIF 2016

Jean-Pierre RIFFIER présente le budget rectificatif 2016 de notre Compagnie (cf. annexe 2)

Ce projet a été arrêté par le Bureau lors de sa réunion du 7 juin 2016 après avoir été présenté, pour avis, à la Commission des Finances présidée par Alain GAUTHEY, le 25 mai 2016.

La proposition du présent budget rectificatif intègre des opérations de fonctionnement et des opérations d'investissements :

- La C.C.I. se verra allouer des moyens additionnels de **69,5 K€** au titre des projets structurants élaborés à l'attention du secteur économique installé en Zone de Revitalisation Rurale. Ce supplément permettra d'engager une démarche d'intelligence territoriale dans le Pays Charolais-Brionnais, dont le coût est estimé à 25 K€ dont **15,9 K€** de frais d'étude inscrits sur le présent budget. Par ailleurs le reste de cette enveloppe sera consacré aux dépenses à engager dans le cadre du rapprochement avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en vue d'une mutualisation de moyen du C.I.F.A. Jean Lameloise de Mercurey et du C.F.A. Automobile de Mâcon. Cette opération relève du SERVICE GENERAL qui voit son déficit ramené à – **22,3 K€**.
- Le budget d'APROPORT est également révisé du fait de la liquidation judiciaire de COMBIWEST qui constituait le 2^{ème} client en termes de chiffres d'affaires du port de Mâcon. Les recettes sont diminuées de **232,2 K€** et les charges de **35 K€** au niveau du carburant qui constitue la seule charge variable. Ce service est présenté en déficit de – **197,2 K€** et le port de Mâcon ressort à – **425,8 K€**. Des perspectives existent sur ce port. Un point sera fait lors de la session d'automne.
- Le service Aménagements est mis à jour avec la vente définitivement entérinée de la dernière parcelle de la zone de CRECHES pour **175,4 K€** qui occasionne un déstockage de – **92,1 K€**. Le bénéfice dégagé s'élève à **83,3 K€**.

- Enfin tous les recours étant épuisés la vente du Centre Routier est programmée pour l'automne. Cette cession s'effectuera pour un montant de **720 K€**. Cet équipement étant totalement amorti, elle engendrera un bénéfice de **713,2 K€**.
- Au niveau des investissements, il s'agit pour l'essentiel d'opérations programmées en 2015 et qui n'ont pas été réalisées et font donc l'objet d'un report :
 - Service Formation Continue ➔ **110 K€** de travaux d'accessibilité pour l'Espace Emploi Formation à Mâcon
 - C.F.A. Automobile ➔ **2.100 K€** de travaux de rénovation de l'internat qui font l'objet de **1.650 K€** de subventions d'équipement
 - APROPORT ➔ **620 K€** d'aménagement de plateforme conteneurs au port de Chalon subventionnés à hauteur de **248 K€**, et **60 K€** d'aménagements de terre-plein pour stockage de bois au port de Mâcon subventionnés à hauteur de **24 K€**

Suite à ces opérations, le budget de fonctionnement est présenté en bénéfice pour **30.700 €**, et la Capacité d'Autofinancement s'élève à **919.000 €**. Quant au résultat budgétaire il ressort en déficit à **- 38.400 €**.

Alain GAUTHEY, Président de la Commission des Finances, donne lecture du rapport de ladite commission, sur le budget exécuté 2015 et le budget rectificatif 2016 de la CCI de Saône-et-Loire

Enfin, Thierry RIZZA, Commissaire aux comptes, au nom du Cabinet GRANT THORNTON, donne lecture du rapport général.

Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes, les membres présents, à l'unanimité :

- **approuvent les comptes du budget exécuté 2015 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire et décident d'inscrire le résultat au compte « report à nouveau »,**
- **donnent quitus au Trésorier pour la gestion de l'exercice 2015,**
- **approuvent les comptes du budget rectificatif 2016 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire.**

Jean-Jacques REMILLY demande toutefois quelques éclaircissements sur le défaut de paiement de COMBIWEST ; Pourquoi n'a-t-on pas pu prévoir cette situation, n'aurait-il pas mieux valu renoncer à ce client pour ne pas prendre un tel risque ?

Par ailleurs, il a pris note de la mise en place d'un groupe de travail sur les procédures de contrôles internes et souhaite savoir quels en sont les membres, regrettant qu'il n'y ait pas eu d'appel à candidature auprès des élus, hors Bureau.

Le Président ECHALIER répond tout d'abord à cette deuxième question en rappelant que cette demande a été formulée par la commission des finances et débattue en réunion de Bureau.

Le Bureau a décidé de mettre en place ce groupe de travail sans attendre la prochaine mandature et certains membres du Bureau se sont positionnés pour en faire partie, dont *Gilles PENET*, Alain GAUTHEY en qualité de Président de la Commission des Finances et Jean-Claude LAJUGIE. Elle sera également composée du Commissaire aux comptes, de la Directrice des ressources humaines, du Directeur Général et du Président de la CCI.

Les conclusions seront bien entendu portées à la connaissance des élus, en toute transparence.

S'agissant de la question relative à COMBIWEST, Pascal LEYES indique que ce client représentait 20 % du chiffre d'affaires du Port de MACON.

Il ajoute qu'aucun opérateur de financement de crédit ne voulait prendre en charge l'affacturage de COMBIWEST et que l'encours perdu représente un montant inférieur au coût d'une assurance-crédit.

Un débat s'instaure entre plusieurs membres de l'assemblée quant à la difficulté de prévoir de tels incidents.

Jean-Claude LAJUGIE ajoute que le budget de l'activité « commerciale » de la CCI 71 est de l'ordre du 13 millions d'euros, ce qui représente plus de la moitié de l'activité de la CCI, hors activités régaliennes. Un tel budget engendre une prise de risques.

IV – DELIBERATIONS

4.1 – Aménagement de la plateforme portuaire CHALON : prêt de la CCI

Rapporteur : Jean-Pierre RIFFIER

Dans le cadre du développement de son activité conteneurs au port de Chalon sur Saône, et la perspective de deux nouveaux trafics en conteneurs maritimes et caisses mobiles, APROPORT doit procéder à une organisation spatiale de son terminal conteneurs afin d'optimiser ses capacités d'exploitation.

Dans sa configuration actuelle, le terminal du Port de Chalon dispose d'une capacité insuffisante pour absorber intégralement ces trafics dans des conditions d'exploitation satisfaisantes et de sécurité au regard de cette co-activité.

L'aménagement projeté aboutit à une extension de 7.800 m² du terminal existant, pour un coût total estimé à 620.000 € hors taxes, frais d'honoraires et d'études inclus.

Cet investissement bénéficiera d'une subvention à hauteur de 40 %, soit 248.000 €, dans le cadre du CPIER – PLAN RHONE 2015/2020. Pour la partie restante qui s'élève à 372.000 €, la CCI, avec l'accord de V.N.F (cf. courrier joint à la présente délibération), envisage d'accorder un prêt interne à son service portuaire APROPORT, remboursable sur la durée restante de la concession, solution la plus économique pour le port de Chalon.

Les modalités de remboursements envisagées s'établissent sur une durée de 9 ans maximum, du fait du terme de la concession fixé au 29/04/2026, et selon des échéances trimestrielles, ce qui représenterait un montant annuel arrondi à 45.300 €.

Le business-plan établi est basé sur le seul nouveau trafic ferroviaire mis en place à ce jour, qui aboutit à une manutention annuelle de 4.500 conteneurs générant 164.000 € de chiffre d'affaires supplémentaires qui permettront de rembourser les nouvelles échéances de cette avance. Lesquelles constitueront la seule dépense nouvelle. L'activité dégage en outre un résultat positif dès la 1^{ère} année.

En raison de l'urgence liée à l'arrivée de nouveaux trafics ferroviaires, et pour des questions prioritaires de sécurité, ces travaux seront engagés dès le 3^{ème} trimestre 2016.

L'ensemble de ces opérations seront inscrites au budget rectificatif 2016.

La Commission des Finances de la C.C.I., consultée sur ce point le 25 mai 2016, a émis un avis favorable.

Aussi, après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité :

- prennent acte de l'avis favorable de VNF pour cet investissement, notifié par courrier en date du 9 juin 2016,
- autorisent la C.C.I. à accorder un prêt interne d'un montant de 372 000 euros pour son service Portuaire, APROPORT, remboursable sur la durée restante de la concession selon les conditions énoncées ci-dessus,
- donnent leur accord pour l'inscription de ces opérations au titre du budget rectificatif 2016,
- mandatent le Président de la C.C.I. pour effectuer les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération.

4.2 – Ports Inter : augmentation de capital de la société

Rapporteur : Bernard ECHALIER

La Société PORTS-INTER, créée le 20.12.1999, est une Société à responsabilité limitée au capital de 200 000 euros, dont le siège social est fixé à Chalon sur Saône, immatriculée au RCS de Chalon s/S sous le numéro 428.905.590.

Son capital est détenu à 75 % par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire et à 25 % par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or.

Cette société – qui dispose de la commission de transport – est un outil commercial dont la vocation est de proposer, d'organiser et de faire exécuter des solutions logistiques « amont – aval » participant au développement des plates-formes fluviales du bassin-Rhône, et plus particulièrement pour les associés.

La situation actuelle de la société :

Jusqu'à 2012, PORTS-INTER réalisait un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 2,5 Millions d'euros, et disposait de 114.000 € de capitaux propres.

La société, dont la gérance est assurée, depuis le 27 avril 2012, par Pascal LEYES, Directeur Général de la CCI de Saône et Loire, était alors composée de trois agents :

- Marie Odile GUILLAUMET, en poste depuis mai 2002 en tant que technico-commerciale, en charge de la prospection commerciale ;
- Hélène BIED, embauchée depuis juin 2004, en tant qu'assistante technico-commerciale, assurant la gestion opérationnelle des dossiers ;
- Pascale BACHELEY, embauchée le 24 Novembre 2011, en tant que secrétaire comptable en charge de la gestion comptable et sociale de la société.

A cette époque, il avait été décidé de procéder à une augmentation de capital pour le porter de 48 000 € à 200 000 € afin de renforcer la démarche commerciale et de permettre au service portuaire Aproport de parvenir à l'équilibre.

Cette opération avait permis de renforcer l'équipe de Ports Inter par un jeune collaborateur avec un profil technico-commercial spécialisé en logistique, Anthony GOUDIER, ce qui a permis de porter le CA annuel à 3,6 M€ et contribué ainsi à l'équilibre de nos plateformes.

Le projet d'évolution de la Société PORTS INTER :

Dans le cadre :

- de la poursuite du plan de retour à l'équilibre financier de nos infrastructures portuaires ;
- du partenariat constitué au niveau de la gestion du site de PAGNY avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or ;
- des réflexions conduites au titre des « ports bourguignons » entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or ;
- et des évolutions futures de l'organisation territoriale mise en œuvre par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Bourgogne Franche-Comté ;

il apparaît nécessaire de renforcer à nouveau la démarche commerciale à travers PORTS-INTER, en lui permettant de conforter ses moyens, pour conduire notamment la prospection de la zone de chalandise pour le site de Pagny et celle des départements limitrophes aux ports de Chalon et Mâcon.

Renforcement des moyens d'intervention :

Cette intervention s'appuierait sur la méthodologie de la « feuille de route commerciale APROPORT » lancée par la CCI 71, dans le cadre de son contrat de mandature, dont l'objectif est de développer la prospection commerciale et de conquérir de nouveaux marchés pour accroître les activités de son service portuaire, en particulier dans le domaine ferroviaire dont les cycles de vente et les prises de décisions sont souvent supérieurs à une année.

Pour atteindre ce nouvel objectif, la société PORTS INTER doit se doter de moyens complémentaires de prospection et de communication, en termes de moyens humains et financiers.

Pour conduire et assumer ces nouvelles activités à mettre en place, il convient de procéder à :

- un renforcement de l'équipe commerciale de PORTS-INTER par l'embauche d'un « agent technico-commercial » supplémentaire ;
- une augmentation du capital social de PORTS-INTER, pour le porter de 200.000 €, à 400 000 € afin d'offrir une assise suffisante pour assumer, le cas échéant, un déficit éventuel d'exploitation sur les premières années de fonctionnement ;
- la mise en application des nouvelles dispositions de la loi Macron relatives aux prêts entre entreprises et exploiter cette possibilité en faveur des marinières ;
- une évolution capitalistique qui s'effectuerait par émission d'actions nouvelles pour un montant de 200.000 €, dont la souscription sera répartie entre la CCI Côte d'Or pour 50 000 € et la CCI de Saône-et-Loire pour 150 000 €.

Dispositions à prendre :

Les membres du Bureau, consultés sur cette question lors de la réunion du 12 avril dernier, ont donné un avis favorable pour cette proposition d'augmentation de capital.

Après avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, décident :

- **de valider l'augmentation de capital de la SARL PORTS-INTER actuellement de 200 000 € pour le porter à 400 000 €**
- **d'autoriser la CCI à participer à l'augmentation de capital de la SARL PORTS INTER pour un montant de 150 000 €, sous réserve de l'autorisation de la Tutelle**

- de solliciter l'autorisation de la Tutelle, puisque cette opération est soumise au respect de l'article R712-7-5 du Code du Commerce
- d'inscrire la somme de 150 000 € au budget rectificatif d'investissement 2016, dans l'attente de la décision de l'autorité de Tutelle et de l'avis de la CCI Côte d'Or et de la tenue de l'Assemblée générale extraordinaire de la SARL PORTS INTER
- d'autoriser le Président à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

4.3 – Projets structurants ZRR (zones de revitalisation rurales)

Rapporteur : Pascal LEYES

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article 136 de la loi de finances initiale (LFI) 2016 prévoit un complément de TFC de 18 M€ répartis au niveau national comme suit :

- 13.5 M€ répartis au prorata de la TACVAE entre les CCI de région,
- 3.825 M€ répartis entre les CCI de région qui compte plus d'un tiers de leurs communes en zone de revitalisation rurale (ZRR) et alloués aux CCIT,
- 675 k€ destinés aux projets des CCI des Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM).

Au niveau de la Région Bourgogne, les produits attendus sont les suivants :

- 370.5 k€ alloués aux CCIT au titre des ZRR,
- 351.7 k€ alloués à la CCI Bourgogne.

L'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne du 30 mars 2016 a validé l'affectation des 370.5 k€ au titre des projets des CCI Territoriales comprenant plus d'un tiers de communes ou de regroupement de communes classées en zone de revitalisation rurale.

Dans le cadre de la répartition des 370.5 k€ alloués aux CCIT au titre des ZRR, une somme de 69.543 € est affectée à la CCI de Saône et Loire.

Les différentes actions éligibles qui seront engagées par la CCI de Saône et Loire sont déclinées autour des trois axes prioritaires (détaillés et valorisés dans le tableau annexé à la présente délibération-annexe 3) suivants :

- S'inscrire dans la démarche nationale de CCI de demain,
- Présenter à la CCIR des projets et organisations permettant d'assurer des services homogènes de proximité aux entreprises, notamment pour celles situées dans des communes classées en zone de revitalisation rurale (Objectif prioritaire des schémas sectoriels des CCI de Bourgogne),
- S'inscrire dans les schémas sectoriels régionaux.

Les sommes concernées seront à inscrire au budget rectificatif 2016 tant en recettes qu'en dépenses.

Ce dossier a été soumis à l'examen de la commission des finances le 25/05/2016 dans le cadre du budget rectificatif 2016 et présenté au Bureau de la CCI de Saône et Loire le 07/06/2016, lequel a émis un avis favorable.

Un rapport détaillé de l'utilisation effective des fonds au 31/12/2016 devra être fourni à la CCI Bourgogne courant du 1^{er} trimestre 2017.

La CCI Bourgogne consolidera les rapports des CCIT destinataires des ressources supplémentaires de l'article 136 pour validation au Bureau de la CCI Bourgogne et transmission à CCI France, le 15 avril 2017 au plus tard.

CCI France présentera en Assemblée Générale un rapport consolidé de l'utilisation des fonds de l'article 136 et transmettra ce dernier au Ministère de Tutelle pour avis et contrôle des moyens mis en œuvre.

DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LFI 2016,

CONSIDÉRANT la délibération prise par l'Assemblée Générale de CCI France du 23 février 2016, relative au montant de 18 M€ prévu à l'article 136 de la loi de finances initiale pour 2016,

CONSIDÉRANT la délibération 2016/141 prise par l'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne du 30 mars 2016 relative à la répartition et l'utilisation des fonds de l'article 136 en Bourgogne,

CONSIDÉRANT la délibération prise par l'Assemblée Générale de CCI France du 24 mai 2016 relative à l'application de l'article 136 de la loi de finances initiale pour 2016,

CONSIDÉRANT les actions éligibles représentant 69.543 € pour la CCI de Saône et Loire,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau du 07/06/2016 et l'avis de la Commission des Finances en date du 25/05/2016 sur son budget rectificatif,

les membres présents, après en avoir délibéré, à l'unanimité donnent leur accord pour :

- **l'affectation de la somme de 69.543 € constituant des moyens additionnels à la répartition de la ressource fiscale destinée à la CCI de Saône et Loire telle que prévue à l'article L.711-8-4 du Code de Commerce, à des projets de sa circonscription dont le périmètre comprend une proportion substantielle de communes ou groupement de communes classés en zone de revitalisation rurale,**
- **l'inscription de la somme de 69.543 € en recettes et en dépenses dans son budget rectificatif 2016,**
- **donner pouvoir au Président pour mettre en œuvre cette décision.**

S'agissant des zones de revitalisation rurales, Roger DONGUY s'interroge sur la pertinence du découpage territorial et des critères retenus pour déterminer ces zones. En effet, le canton dont il dépend n'est pas inclus dans ce périmètre, contrairement aux cantons qui l'entourent. Il souhaiterait que les critères d'attribution soient revus.

Monsieur le Préfet indique qu'il est difficile de mettre en place les réformes dans ce domaine, qui sont des réformes nationales. Toutefois, des changements peuvent intervenir puisque, a priori, on devrait désormais raisonner en intercommunalité et appliquer les mêmes règles à toute l'intercommunalité. Il est donc possible qu'une réponse soit trouvée dans ce nouveau cadre.

4.4 – SEM Patrimoniale Sud Bourgogne : Vente des actions du Conseil Départemental

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Par délibération en date du 26 septembre 2011 et sur proposition du Conseil Départemental à l'initiative de ce projet, la CCI 71 a décidé de participer au capital **social de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne, à hauteur de 10 % du capital, participation limitée à 550 000 €.**

L'objectif de cette SEM est de proposer des offres immobilières locatives pour les activités industrielles ou tertiaires.

La répartition des apports était jusqu'alors la suivante :

• Conseil Départemental de Saône-et-Loire	3 300 000 €
• Communauté d'Agglomération	550 000 €
• Communauté de Communes de l'Autunois	100 000 €
• Communauté Urbaine Creusot-Montceau	150 000 €
• Communauté de Communes Digoin Val de Loire	200 000 €
• Caisse des Dépôt et Consignation	850 000 €
• Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté	100 000 €
• Batifranc	100 000 €
• SADIFI SA	200 000 €
• Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire	550 000 €

Depuis, la loi NOTRe a modifié les missions du Conseil Départemental, qui ne peut plus intervenir dans les domaines économiques.

C'est dans ce cadre que, par courrier en date du 7 juin dernier, la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne sollicite la CCI71 pour le rachat d'actions mises en vente par le Conseil Départemental, qui, pour se conformer à la loi, cède 2201 actions d'une valeur nominale de 1 000 € chacune.

Il est rappelé que pour le maintien de la conformité avec les statuts des SEM, les collectivités doivent détenir au minimum 50 % des parts et au maximum 85 %.

Aussi, 952 actions devront être acquises, à minima, par des collectivités pour maintenir la détention majoritaire de 51 %, un maximum de 1 249 actions pouvant être acquises par les actionnaires privés. Toutes les options à l'intérieur de cet encadrement sont envisageables.

Après examen de cette demande par le Bureau de la CCI 71 réuni le 7 juin 2016, il est aujourd'hui demandé à l'Assemblée :

- de donner un accord de principe sur la proposition d'acquisition par la CCI de Saône-et-Loire d'une partie des actions cédées par le Conseil Départemental, sous réserve :
 - d'obtenir de la SEM Patrimoniale des informations complémentaires sur les projets à venir,
 - de connaître la décision des autres partenaires quant au rachat de nouvelles parts,
 - que la nouvelle rédaction des statuts et la révision du pacte d'actionnaires régissant la gouvernance de la société et les règles d'engagements sur les opérations, maintiennent les conditions d'intervention de la CCI dans le choix des projets

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, décident :

- **de poursuivre la réflexion avec les autres partenaires sur le devenir de la SEM Patrimoniale,**

- **de donner tous pouvoirs au Président pour effectuer les démarches et négociations relatives à l'acquisition éventuelle de nouvelles actions, à charge pour lui de soumettre à la prochaine assemblée générale de la CCI, une nouvelle délibération arrêtant le nombre et le montant des actions à acquérir, décision qui devra alors être soumise, pour accord préalable, à l'autorité de Tutelle.**

Jean-Claude LAGRANGE confirme que les Conseils Départementaux perdent leurs compétences en matière économique et que dans le domaine du patrimoine immobilier, ce sont les intercommunalités qui vont prendre le relais. Aujourd'hui le Conseil Départemental doit, avant le 30 juin, mettre en vente les 2/3 de ses actions, mais il n'y a pas de réelle obligation de rachat de ces actions. Il est donc prudent d'attendre pour connaître le positionnement des autres actionnaires et de s'interroger sur les projets futurs sachant que la Région n'a pas vocation à reprendre la part des Départements. C'est peut-être l'occasion de s'interroger, au niveau national, sur l'intérêt de certaines SEM, sur une mutualisation éventuelle...Un travail en ce sens a débuté entre les Départements et les intercommunalités.

4.5 – Subvention aux organisations interprofessionnelles départementales

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Dans un souci de rationaliser le processus de budgétisation et d'attribution des subventions versées aux deux organisations interprofessionnelles de Saône-et-Loire, MEDEF et CGPME, la CCI de Saône-et-Loire a reconduit de 2011 à 2014, une enveloppe globale annuelle de 15 000 €, soit 7 500 € pour chacune des deux organisations.

Les fonds versés par la CCI doivent être utilisés exclusivement pour des actions à caractère économique et une convention de partenariat fixe les engagements et les obligations de chacune des parties.

En 2015, la CCI a réaffirmé sa volonté de participer financièrement aux manifestations économiques tout en appliquant une réfaction pour tenir compte de la réduction de sa ressource fiscale en accordant une subvention de 6 225 € à chacune des organisations.

Pour 2016, nous avons été saisis respectivement :

- par le MEDEF pour l'organisation de son 8^{ème} forum économique qui se tiendra le 24 novembre 2016, sur le thème « Je n'échoue pas, j'apprends »
- par la CGPME pour une page de publicité dans leur agenda annuel et pour la participation à leur manifestation annuelle, qui s'est tenue le 25 janvier 2016 sur le thème « un monde de T-PME ».

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, donnent leur accord pour :

- **reconduire la subvention annuelle pour chacune des deux organisations MEDEF et CGPME**
- **valider la réfaction pour tenir compte de la réduction de 37 % des ressources fiscales d'ici 2017, soit l'attribution d'une subvention de 5 600 € pour chaque organisation pour 2016**
- **autoriser le Président ECHALIER à renouveler la signature de la convention de partenariat correspondante qui précise les modalités de mise en œuvre, de paiement et publication.**

V – ACTIVITES CONSULAIRES

5.1 – Commission Formation Professionnelle et Emploi du 9 juin 2016

Rapporteur : Antoine DIAZ

Antoine DIAZ commente les points qui étaient inscrits à l'ordre du jour :

➤ FORMATION INITIALE

Ecole de Gestion et de Commerce

Le recrutement pour la rentrée prochaine s'annonce bien : + de 20 étudiants positionnés.

Par contre des difficultés pour la mise en place du nouveau Bachelor suite à une modification du contenu pédagogique par GEM. L'ouverture reste toujours programmée.

Un cabinet d'étude est mandaté par le réseau pour étudier le positionnement des EGC.

CFA Automobile

Période chargée en termes de communication. Participation à plusieurs manifestations, salons ...

Les sélections régionales du concours des Olympiades des Métiers sont terminées. 4 médaillés d'or seront présents au concours France.

Les médailles d'Or du Meilleur apprenti de France 2015 ont été remises à la Sorbonne à nos 3 apprentis.

Les travaux devraient débuter semaine du 13 juin 2016. Fin prévisionnelle : février 2017.

En raison du retard, un point a été fait avec le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, notamment au niveau du versement des subventions. Cela ne devrait pas poser problème.

CIFA Jean Lameloise

Pas d'évolution des effectifs.

Participation à plusieurs manifestations, salons : Rotary / Lions Club.

Les effectifs pour la section photo étant en baisse, une réflexion sur la mutualisation (locaux, matériel ...) est en cours avec EMA Fructidor, avec une éventuelle prise en charge du coût Formateur par le Grand Chalon.

Les travaux sont toujours en cours, le self devra être impérativement terminé pour la rentrée prochaine.

A la demande de la région, un point d'étape du rapprochement des deux CFA est en cours de réalisation (cf. délibération en point 4 de l'ordre du jour).

➤ FORMATION CONTINUE ET EMPLOI

Formation courtes :

3 conseillères sont sur le terrain, ce qui représente 334 rendez-vous et 430 commandes sur le 1^{er} semestre. La tendance est bonne et les objectifs commerciaux atteints.

Le catalogue 2017 est en préparation pour une sortie prévue sur septembre/ octobre 2016.

Formation alternance :

Ouverture prévisionnelle de 10 promos à la rentrée prochaine. A ce jour, 50 demandes d'entreprises dont 16 signées. Notre principale difficulté reste le sourcing candidats.

La formation cuisiniste est en déclin. Lancement d'une campagne de prospection sur juin 2016.
Mise en ligne d'un site internet dédié à l'alternance

Formation Conventionnée

Nous avons une commande de Pôle Emploi pour 3 actions sur Chalon qui vont débiter sur juin 2016 (total de 100 000 € environ) :

- Attaché Commercial Immobilier
- Formation Paie
- Formation Comptabilité.

Par ailleurs, comme tous les ans, la CCI a répondu à l'appel d'offres Créateurs du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté : la date de clôture était fixée au 17 juin 2016.

VI – QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

6.1 – Bilan de l'opération « entrez dans l'entreprise » des 10 et 11 juin 2016

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Les 3 chambres consulaires de Saône-et-Loire, dont la vocation est d'accompagner le développement des entreprises du territoire, se sont associées dans une grande opération de promotion et de valorisation des entreprises, "**Entrez dans l'entreprise !**". Ces journées portes ouvertes se sont déroulées les 10 et 11 juin derniers et avaient pour objectif de faire connaître au grand public, les différents métiers présents dans notre département, les technologies et les savoir-faire utilisés.

Le Conseil départemental de Saône-et-Loire s'est associé à cette opération et a contribué à sa promotion auprès des jeunes des collèges de Saône-et-Loire, à travers de l'affichage dans les abribus et la distribution d'affichettes dans les collèges.

Le bilan de cette opération est positif puisque nous avons comptabilisé cette année :
59 entreprises de Saône et Loire qui ont ouvert leurs portes : avec plus de **3 500 visiteurs**

6.2 – Information sur les décisions prises par le Président ou le Bureau en fonction des délégations reçues pour :

6.2.1 – Les appels d'offres et marchés publics - Commission Consultative du 29 février 2016

Rapporteur : Pascal LEYES

Marchés passés :

- ✓ Travaux de rénovation de l'internat : **lot 15** Isolation thermique par l'extérieur – Bardage fibres-ciment – Ravalement avec options :
Lot déclaré infructueux lors de la commission consultative des marchés du 29 février 2016.

Nouvelle consultation mi-avril :

attributaire : entreprise BONGLET pour un montant de 219 158.56 € HT

- ✓ Formation initiale et recyclage pour la conduite d'engins (CACES) : consultation de la commission par mail en date du 25 mai. 1 seule offre parvenue : AFTRAL, prestataire actuel.
attributaire : AFTRAL (marché à bons de commande)

Point sur les marchés en cours (examen en commission consultative des marchés du 28 juin prochain)

- CFA MACON :
 - ✓ Gardiennage
 - ✓ Achat d'un véhicule industriel à usage pédagogique
- Prestations de formations pour la formation Initiale et pour la formation Continue

Marchés prévus

- Véhicules
- Parc informatique pour le service Formation
- Système de chauffage/climatisation de l'hôtel consulaire à CHALON
- APROPORT
- ✓ Aménagement plateforme bois pour le Port Fluvial de MACON et porte-conteneurs pour le port fluvial de CHALON

- Rénovation des voies ferrées des ports fluviaux

6.2.2 – Les subventions accordées depuis le début de l'année
(conformément à la délibération sur les modalités d'attribution des subventions accordées par la CCI)

Rapporteur : Pascal LEYES

Subventions	Bureau	Président	Montant TTC
	<i>date</i>	<i>date</i>	
EVENECO : 5 ^{ème} Foire économique d'AUTUN	19 JANVIER 2016		3 000
Foire de CHALON 2016	19 JANVIER 2016		3 000
Salon Fiers d'être Apprentis avril 2016	19 JANVIER 2016		3 320
Fédération nationale de la Coiffure- Saône-et-Loire – Salon 2016	19 JANVIER 2016		200
Fédération départementale des Foires de Saône-et-Loire	12 AVRIL 2016		4 000

Ville de MACON : 13 ^{ème} édition des Rendez-Vous de l'Emploi	12 AVRIL 2016		2 220
67 ^{ème} édition Foire Concours de Bétail Gras de Pâques		Mars 2016	200
Union Professionnelle des Bouchers, Charcutiers, Traiteurs de S et L		Mars 2016	250
Tribunal de Commerce de CHALON – Fonds de concours	7 JUIN 2016		3 000
Tribunal de Commerce de MACON – Fonds de Concours	7 JUIN 2016		3 000

6.3 – Calendrier des réunions pour le deuxième semestre 2016

Rapporteur : Pascal LEYES

Il est proposé le calendrier suivant (voir calendrier en annexe 4)

- Commission des Finances le mardi 4 OCTOBRE à 14 h 30 à MACON (juste avant la réunion de Bureau)
- Bureau le mardi 4 OCTOBRE à 17 h 30 à MACON
- Dernière AG de la mandature : le Jeudi 20 OCTOBRE à 14h30 à CHALON pour l'examen du budget rectificatif 2016 et du budget primitif 2017.
- Séance d'Installation le lundi 21 novembre à 14h30 à MACON (environ 3 semaines après la fin de scrutin)

VII - CONCLUSION

Le Président ECHALIER cède tout d'abord la parole à Jean-Claude LAGRANGE, représentant Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté.

Jean-Claude LAGRANGE remercie le Président ECHALIER pour son invitation. Il rappelle tout d'abord que la Préfète de Région l'a nommé Vice-Président chargé du développement économique et à ce titre, revient sur la question des SEM et la problématique du début de mandat avec la fusion à mettre en œuvre. Cela passe par la réécriture d'un schéma régional de développement économique de l'innovation et à l'international, la mise en place d'une agence de développement unique Bourgogne Franche-Comté en cohérence avec les autres compétences de la Région que sont la formation, le développement du territoire, les financements... Une réflexion doit être engagée rapidement sur les enjeux et projets à mettre en œuvre. Cette réflexion a déjà commencé à travers l'organisation d'ateliers.

Il souligne toutefois que les élus ne décident pas de l'économie, mais sont des prescripteurs et animateurs. Il convient de travailler en concertation avec les autres acteurs économiques et notamment les chambres consulaires, les partenaires sociaux, patronaux... Cela représente un important travail de concertation. L'expérience des différents acteurs économiques et leur connaissance du territoire permettront de faire en sorte que l'exécutif régional adopte une stratégie au plus près des attentes et besoins des entreprises du territoire.

A l'issue de l'intervention de Jean-Claude LAGRANGE et suite à l'annonce de la mise en place d'une agence de développement régionale unique, un débat s'instaure concernant le maintien et le financement des agences de développement locales et départementales existantes.

Jean-Claude LAGRANGE précise que l'agence régionale ne pourra pas tout faire et n'est pas là pour remplacer les agences de développements locales qui jouent, elles aussi, un rôle important au service de l'économie du territoire. Il faut effectivement tenir compte de l'existant et clarifier le positionnement de chacun afin de pouvoir travailler ensemble et utiliser au mieux les compétences autour de projets communs.

Le Président remercie Jean-Claude LAGRANGE et pour clore ces travaux, cède la parole à Gilbert PAYET, Préfet de Saône-et-Loire.

Monsieur le Préfet remercie le Président ECHALIER ainsi que Jean-Claude LAGRANGE en sa qualité de Vice-Président du Conseil Régional chargé de l'économie souligne-t-il.

Il indique que nul ne conteste la qualité de chef de file de la Région en matière d'économie, qui devra choisir son niveau de compétences, mais souligne qu'il y a tout intérêt à tenir compte de l'expérience de chacun et trouver la bonne articulation entre champ régional et champ local. Dans ce nouveau paysage institutionnel, il faut effectivement aller vers une clarification des compétences, une réorganisation des communautés de communes entre elles afin de trouver un compromis, faire des choix pour unir leurs forces autour de projets communs.

Beaucoup de moyens budgétaires sont alloués à l'échelon local pour soutenir des projets économiques locaux. Le Conseil Régional a mis en place un fonds propre et a décidé de consacrer la moitié de ce fonds à une activité partenariale avec les services de l'Etat pour travailler autour de vraies priorités et aider les territoires qui souhaitent à aller de l'avant. Des nouveaux contrats de ruralités vont ainsi être signés prochainement, dont le premier concernera le secteur du Charolais Brionnais.

S'agissant de la conjoncture, il cite la fermeture des sites d'ETERNIT et ALLIA, ce qui constitue un sinistre pour le bassin d'emploi. Il ajoute que dans un tel climat économique, les entreprises doivent savoir s'adapter, adapter leurs charges, leur personnel, à l'évolution de l'activité.

Parallèlement, il existe quelques signaux positifs, notamment les chiffres de l'emploi et l'augmentation de la catégorie « D », à savoir les demandeurs d'emploi en formation. On note également un frémissement pour le secteur du bâtiment.

Pour terminer, dans ce contexte de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté, la Saône-et-Loire reste le département le plus important démographiquement. Toutefois, en termes d'industrie, nous avons vu arriver des bassins plus importants ; En termes d'agglomération, aucune qui soit susceptible de rivaliser avec Dijon ou Besançon, Montbéliard....

Aussi, dans ce contexte où l'on parle de grandes métropoles, Monsieur le Préfet indique que la Saône-et-Loire doit tout mettre en œuvre pour défendre et mettre en avant ses atouts, par davantage d'accords, d'unions, éléments essentiels pour réussir dans le monde d'aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h30.

Le secrétaire
Alain THOUVENOT

Le Président
Bernard ECHALIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' and 'E' with a horizontal line crossing through them.